Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

TRAVAUX DE MAINTIEN ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MARAIS DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

En exécution de l'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-520 du 21 juillet 2017, le dossier présenté par la communauté de communes de l'Ile-de-Noirmoutier, relatif au programme de travaux de maintien et d'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau et des marais, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de l'Ile de Noirmoutier, est soumis à enquête publique unique. L'enquête est ouverte au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, ainsi qu'au titre de la déclaration d'intérêt général **du 16 août au 15 septembre 2017 inclus,** soit pendant 31 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Noirmoutier-en-l'Ile, la Guérinière, l'Epine et Barbâtre, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur Marcel RYO, cadre de la fonction publique territorial retraité, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public de la manière suivante :

Dates	Mairies	Horaires
Mercredi 16 août 2017	Noirmoutier-en-l'Ile	9h30 – 12h30
Mercredi 16 août 2017	La Guérinière	14h00 – 17h00
Mardi 29 août 2017	L'Epine	9h00 – 12h00
Mardi 29 août 2017	Noirmoutier-en-l'Ile	14h00 – 17h00
Samedi 9 septembre 2017	Barbâtre	9h00 – 12h00
Vendredi 15 septembre 2017	Noirmoutier-en-l'Ile	14h00 – 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention expresse du commissaire enquêteur à : Mairie de Noirmoutier-en-l'Ile - 1 place de l'Hôtel de ville, BP 713 – 85330 Noirmoutier-en-l'Ile ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique-ctmanoirmoutier@ville-noirmoutier.fr en précisant en objet « *enquête publique – CTMA Noirmoutier en l'Ile* ».

Le résumé non technique de l'étude d'impact sera consultable, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (*rubrique publications – commune de Noirmoutier-en-l'Ile*) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 16 août au 15 septembre 2017.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de Régis MARTY et Emmanuelle MESSAGE par téléphone au 02.51.35.89.89 ou à l'adresse suivante : CCIN rue de la Prée au Duc BP 714 85330 Noirmoutier-en-l'Ile.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Noirmoutier-en-l'Ile, ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statue par arrêté sur le caractère d'intérêt général de l'opération. Il statue également par arrêté sur la demande d'autorisation sollicitée au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

A l'issue de la procédure, la communauté de commune de l'Ile-de-Noirmoutier se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.